



COMMUNE DE MARANS
MAIRIE, Place Ernest COGNACQ
17230 MARANS

À l'attention de M. SCHUMACHER

D I A G N O S T I C
A S S I S T A N C E
T E C H N I Q U E



**DIAGNOSTIC DECHETS
AVANT DEMOLITION DE BATIMENTS**

Code prestation : BA0038

Rapport N : 1
17169138

Lieu d'intervention :
Ancien site Les 3CAPS
Quail Foch
17230 MARANS

Date d'intervention : 17.03.17



« APAVE NORD OUEST – LA ROCHELLE »
« ZI des 4 Chevaliers »
« Rond Point République »
« 17000 LA ROCHELLE »
« Tél : 05.46.34.71.90 »

APAVE
Agence de LA ROCHELLE »
ZI des 4 Chevaliers – Rond Point de La République
17180 PERIGNY
Tél. : 05.46.34.71.90

Ancien site Les 3CAPS
Quail Foch
17230 MARANS

Date d'intervention : 13.03.17

DIAGNOSTIC DECHETS AVANT DEMOLITION DE BATIMENT

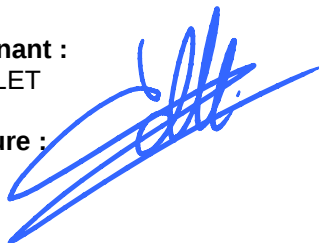


Etablissement	Ancien site les 3 CAPS
Maitre d'ouvrage	COMMUNE DE MARANS

Adresse d'expédition : COMMUNE DE MARANS - MAIRIE, Place Ernest COGNACQ - 17230 MARANS
A l'attention de : M. SCHUMACHER

Intervenant :
V. FOLLET

Signature :



Pièces jointes :
Néant

Accompagné par :
M. SCHUMACHER (ouverture « maison »)

Rendu compte à :
M. SCHUMACHER

SYNTHESE :
Inventaire des déchets

Type d'établissement	Commerce et stockage, habitation et garage
Surface total de plancher	1593 m2

Déchets	Abréviation	Estimation (Tonnes)	% Répartition	% Ref ADEME
Inerte	DI	808.81	84.77	80-99
Non inerte et non dangereux	DND	107.86	11.30	1 -20
Dangereux	DD	37.50	3.93	<1
Total		954.17		
Ratio (t/m2)		0.59		

Déchets	Estimation (Tonnes)
Réemploi	787.37
Valorisation	107.86
Stockage spécialisé DD	37.50
Incinération	Non identifié
Reprise sur site par entreprises spécialisées	Non identifié

Matériaux	Observations	Préconisations
Sites et sols pollués	Absence de rapport	
Amiante	Rapport APAVE en date du 21.02.17	Dépose suivant préconisation du code du travail
Plomb	Rapport APAVE en date du 21.02.17	
Substances dangereuses R4411-6	Plomb : LABOURELLE EXPERTISES en date du 23 & 27.02.17	Consignation à prévoir
Termites		Il n'a pas été repéré de traces de termites sur les éléments de bois et de maçonnerie

Synthèse du classement des matériaux en fin de document

CONCLUSION :

Le projet de démolition référencé, représente un total estimé de 954.17 tonnes de déchets estimés

Le remploi des matériaux sur site : 787.37 T estimés

Les filières de tri, valorisation, élimination ou de stockage spécialisé : 166.79 tonnes de déchets estimés

Le projet d'aménagement de ce site n'étant pas connu : néant

SOMMAIRE

1. GENERALITES	4
1.1 Références réglementaires	4
1.2 Enjeu	4
1.3 Objectif de la mission	4
1.5 Compétence et assurance	4
1.6 Périmètre de la prestation	4
1.7 Locaux non visités	4
1.8 Commentaires relatifs au déroulement de la prestation	5
2. AUDIT PREALABLE DU BATIMENT ET DIAGNOSTIC	6
2.1 Collecte et analyse de l'ensemble des données administratives, techniques et dimensionnelles relatives aux ouvrages à démolir	6
2.2 Inventaire détaillé, quantifié et localisé des matériaux et produits de construction et déchets résiduels non constructifs des bâtiments et déchets d'usage et d'occupation	8
2.3 Analyse des filières d'élimination et de valorisation des déchets.	16
2.4 Récapitulatif estimation de la nature et quantité de matériaux « réemployés » sur site	
3. ALBUM PHOTOS	20

1. GENERALITES

1.1 Objectif de la mission

Apave a pour mission de réaliser un « diagnostic déchets » d'un bâtiment avant démolition totale ou partielle (partie majoritaire de la structure) afin d'identifier la nature des déchets prévisibles, d'estimer leurs quantités et d'évaluer le réemploi des matériaux sur site ainsi que les filières de traitement appropriées pour une gestion optimisée au cours du chantier.

1.2 Enjeu

Afin de diminuer le coût de traitement des déchets de démolition de chantier, l'objectif est un renforcement du tri à la source et une gestion des déchets pour leur réemploi sur site et le renforcement de la leur valorisation avant élimination ou stockage en déchets ultimes.

1.3 Références réglementaires

- Grenelle 2 - Article 190 qui prévoit la réalisation d'un diagnostic relatif à la gestion des déchets avant la démolition de tout bâtiment afin de favoriser leur recyclage.
- Décret n° 2011_610 du 31/05/2011 paru au JO le 01/06/2011
- Arrêté du 19/12/2012 paru au JO le 14/01/2012

1.4 Obligation du Maître d'ouvrage après diagnostic

Art. R. 111-48 du code de la construction et de l'habitation :

Le maître d'ouvrage est tenu de transmettre ce diagnostic déchets avant démolition à toute personne physique ou morale appelé à concevoir ou réaliser les travaux de démolition.

Art R. 111-49 du code de la construction et de l'habitation :

A l'issue des travaux de démolition, le maître d'ouvrage est tenu de dresser un formulaire de récolement relatif aux matériaux réemployés sur le site ou destinés à l'être et aux déchets issus de cette démolition.

Six mois au plus tard après la date d'achèvement des travaux de démolition, le maître d'ouvrage doit déclarer en ligne ce formulaire à l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, sur un site internet dédié.

Le formulaire de récolement (hors mission diagnostic déchets avant démolition) est défini par le CERFA 14498 accessible sur le site www.service-public.fr.

1.5 Compétence et assurance :

N° de police et Compagnie d'assurance :

AXA France IARD SA

DIRECTION ENTREPRISES

Adresse : 313 Terrassa de l'Arche

Lieu : 92727 NANTERRE Cedex

Contrat n° 5271124804

1.6 Périmètre de la prestation

- Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les locaux et les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

Bâtiments de type « Hangars industriels à ossature bois et/ou métallique » + maison de plain-pied de type traditionnel

- Nota : Le détail quantitatif des déchets ne peut se substituer à un bordereau de prix unitaires à des fins de consultation d'entreprise de démolition

Références cadastrales :

AR45

1.7 Locaux non visités

Les locaux qui n'ont pas pu être visités sont récapitulés avec les motifs dans le tableau ci-dessous :

LOCALISATION	LOCAUX	MOTIFS
Néant		

1.8 Commentaires relatifs au déroulement de la prestation

Le présent document concerne des matériaux ou produits visibles et accessibles.

Nous avons pris pour hypothèses :

- Fondations des « bâtiment 1 & 2 et de la maison :
 - Massifs sous poteaux de 0.75²m x 0.30m haut
 - Longrines de 0.40m x 0.50m haut pour les bât. 1 & 2 et 0.30m x 0.20m haut pour maison
- Epaisseur des planchers béton :
 - Bâtiment 1 : ép. 0.20m
 - Maison : poutrelles-hourdis de 260 kg/m²
 - Bâtiment 2 : ép. 0.18m
- Les VRD, cheminements extérieurs et terres végétales seront conservés

2. AUDIT PREALABLE DU BATIMENT ET DIAGNOSTIC

2.1 Collecte et analyse de l'ensemble des données administratives, techniques et dimensionnelles relatives aux ouvrages à démolir

2.1.1. Propriétaire du ou des bâtiments

COMMUNE DE MARANS - MAIRIE

2.1.2. Données géographique sur le site

Adresse du chantier : EHPAD Ancien site Les 3CAPS - Quail Foch - 17230 MARANS

- Implantation : Zone urbaine dense : ☐
Zone urbaine : ☒
Zone rurale : ☐
- Espaces disponibles :
Chantier : ☒,
Rue ☐,
Autres espaces publics utilisables (parking, terrain, trottoirs) ☐
Espaces privatifs ☒

2.1.3. Caractéristiques du bâtiment

Certificat d'urbanisme	Non communiqué
Note d'urbanisme	Non communiqué
Permis de démolir (date)	PD 01721817C0001déposé le 30.01.17 et validé le 13.02.17
Permis de construire (date)	Non communiqué
Déclaration préalable	Non communiqué
Nature et date des modifications, extensions ou réaménagements	Projet de centre nautique

Bâtiment	
Dimensions	Bât.1 : 30m x 26m – maison : 18m x 7.40m – Bât.2 : 19.70m x 34.50m
Surface hors œuvre brute	Bât.1 : 780 m² – maison : 133 m² – Bât.2 : 680 m²
Système constructif : - Murs porteurs (Pierre, béton, ...) - Planchers (Poutrelles hourdis, béton, bois, ...) - Charpente (métallique, bois, ...) - Couverture (Bacs aciers, ardoise, tuiles, ...) - Cloisons (Briques creuses, plâtres, ...) - Faux plafond (Dalles minérales, ...) - Doublages (Briques creuses, ...)	- Bât.1 : Dalle béton – Charpente bois et métallique – Bardage bois et fibro_ciment – Couverture fibro_ciment - Maison : Maçonnerie traditionnelle (+ 1 plaque de fibro_ciment) – Charpente traditionnelle – Couverture Tuile – Plancher sur vide sanitaire – Cloison légères – Combles perdus et rampants en PPC + laine minérale – Doublage laine minérale + PPC sur rail - Bât.2 : Dalle béton ou terre – Charpente bois– Bardage bois– Couverture fibro_ciment

Ouvrages extérieurs	
Dalle béton	Dalle béton devant la maison
Enrobés	Hors mission
Plate-forme	Hors mission

Installations ou équipements spécifiques	
Ascenseur	Néant
Chaudière	Néant
Sprinkler	Néant
Clapets et portes Coupe feu	Néant
Centrales de traitement d'air	Néant
Groupe climatisation et froid	Néant
Chambres froides	Néant
Installation processus liés au bâtiment	Néant

2.1.4. Documents examinés

Amiante : rapport APAVE fait le 21.02.17

Termes : rapport APAVE fait le 21.02.17

Plomb : rapports LABOURELLES EXPERTISES fait le 23.02.17 et 27.02.17

2.1.5. Destinations successives des bâtiments

Historique : construction navale

2.1.6. Preconisation préparation travaux

Plan départemental de gestion des déchets

Consultation du plan afin de connaître en particulier la prise en compte des déchets et leur valorisation

Période prévisionnelle d'exécution des travaux

2017

Documents prévus pour la réalisation des travaux

Plan de démolition

Méthodologie de démolition, suivi et traçabilité des déchets, retour d'information au Maître d'ouvrage.

Phasage de la démolition

Plan Départemental pour la gestion des déchets

Rapport diagnostic avant démolition

Dossiers techniques utiles à l'évaluation des risques

Qualifications des entreprises

Plan sécurité du personnel intervenant

Organisation du tri local au sol avant ventilation des déchets selon leur nature.

Moyens mis en œuvre

Travaux de désamiantage

Un sondage a été réalisé qui met en évidence la présence d'amiante.

Nous avons bien noté qu'une campagne d'analyse et de désamiantage sera effectuée sur l'ensemble des locaux avant démolition

Phase de démolition préparatoire

Définir le balisage et la sécurisation du site

Mise en place des containers de déchets selon les familles de déchets et capacités de traitement des filières

Phase de démolition exécutoire

Réception intermédiaire des travaux avant démolition

Définition des Réunions de points d'arrêt.

Rappel

Transmission du rapport diagnostic déchets avant démolition à toute personne en phase conception ou réalisation concernée par la démolition

Formulaire de recouvrement des déchets à envoyer par le Maître d'ouvrage au plus tard 6 mois après la fin de la démolition (Document CERFA, déclaration en ligne ADEME)

2.2 Inventaire détaillé, quantifié et localisé des matériaux et produits de construction et déchets résiduels non constructifs des bâtiments et déchets d'usage et d'occupation

2.2.1. Catégories de matériaux et produits devant faire l'objet d'un tri séparé au vu des quantités mises en jeu et/ou de leurs particularités : (Classification référentiel ADEME)

DI : Matériaux ou déchets inertes

Définition :

Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas, ne produisent aucune autre réaction chimique ou physique et ne sont pas biodégradables.

Ils n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

	* Terres (hors végétale) et matériaux de terrassement non pollués * Bétons armés et non armés non souillés * Béton légers (cellulaires) * Pierres naturelles * Parpaings * Briques * Tuiles * Céramiques / Carrelages * Faïences * Ardoises * Verres ordinaires * Matériaux isolation (Laines minérales, verre expansé) * Matériaux minéraux de démolition mélangés sans plâtre * Fibrociments * Mélange bitumineux sans goudron * Mélange matériaux inertes sans plâtre * Mélange matériaux inertes avec plâtre non recyclables
--	--

DND: Matériaux ou déchets non dangereux

Définition : Par leur nature, ils peuvent être traités ou stockés dans les mêmes installations que les déchets ménagers. Ils sont assimilables aux ordures ménagères et doivent être distingués des déchets dangereux

	* Terres végétales * Végétaux (déchets verts) * Bétons légers (cellulaires) * Carreaux de plâtre, plaques de plâtre. * Enduits au plâtre + support inerte * Complexe plâtre + isolant * Métaux y compris leurs alliages (cuivre, bronze, laiton, aluminium, plomb, zinc, fer, acier, étain, métaux en mélange, câbles sans substances dangereuses) * Verres spéciaux (teintés, armés,...) * Bois non traités avec des sels ou oxydes ou faiblement adjuvantés * Bois faiblement adjuvantés * Plastiques * Caoutchoucs * P.V.C.(menuiserie, revêtement de sol, canalisation, emballages non souillés) * Polystyrènes (hors emballage) * Fenêtres et autres ouvertures vitrées * Moquettes * Isolants : Laines minérales avec support, panneaux isolants et verre cellulaire. * Isolants : Plastiques alvéolaires (PSE, XPS, PU) * isolants : autres * Complexe étanchéité sans goudrons * Peinture et vernis en phase aqueuse (sans solvant organique ni DD) * Revêtements de sols
---	---



- * Armatures béton
- * Quincailleries, serrureries
- * Fibres organiques
- * Equipements électroniques (DEEE) non dangereux
- * Colles et mastics à l'eau, sans solvant organique ni DD
- * Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage, vêtements de protection (sans DD)
- * Mélange de DND non dangereux

Emballages (non souillés par DND)

- * Palettes bois, carton, plastique, métal

DD: Matériaux ou déchets dangereux

Définition :

Déchets contenant des substances toxiques. Les caractéristiques liées à leur nature nécessitent des circuits et des techniques de traitement spécifiques pour leur élimination. Ils sont dangereux pour l'environnement



Déchets spécifiques



- * Terres cailloux, boues avec substances dangereuses
- * Déchets métalliques ou câbles contaminés
- * Béton, briques, tuiles, céramique et verre avec trace de DD
- * Amiantes friables
- * Amiante lié à des matériaux inertes
- * Amiante lié à des matériaux de construction
- * Bois traités avec des produits dangereux (créosote, CCA (cuivre, chrome, arsenic) ou revêtement peinture au plomb)
- * Protection bois (composés organiques non halogénés, organochlorés composés organométalliques, inorganiques).
- * Mélange bitumineux contenant du goudron
- * Goudron et dérivés
- * Matériaux Gypses et plâtre contaminés
- * Déchets contenant du polychlorobiphényles (PCB) mastics, sol à base de résine, double vitrage, condensateurs, ou du mercure.
- * Solvants
- * Matériaux d'isolation avec DD
- * Peintures et vernis (DD) et déchets de boues avec solvants organiques ou dangereux
- * Colles et mastics contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses
- * Déchets d'isocyanates
- * Complexe étanchéité avec goudrons
- * Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage, vêtements de protection contaminés
- * Accessoires et matériels souillés (pinceaux, broches, filtres, masques,...)
- * Agents chimiques (ignifuges, pesticides)
- * Huiles (de vidange, de moteur, de décoffrage, isolante)
- * Fluides caloporteurs
- * Suies
- * Produits chimiques divers (certaines colles et mastics)
- * Sources lumineuses (néon, led, fluo-compacte, LED), piles et accumulateurs au plomb, Ni-cd ou mercure
- * Equipements de chauffage et de climatisation contenant des fluides frigorigènes dangereux
- * DEEE (électrique, électronique) contenant des substances dangereuses
- * Bombes aérosols / Cartouche silicone
- * Terres polluées avec DD
- * Déchets d'explosifs
- Emballages
- * Emballages de primaires vides, égouttés, séchés ayant contenu un produit étiqueté F, F+, T ou Xn
- * Emballages souillés par résidus solides, liquides, pâteux ou en poudre.

2.2.2. Synthèse du Diagnostic déchets avant démolition de catégorie de bâtiment

 Synthèse du Diagnostic Déchets avant démolition		Localisation des matériaux dans les bâtiments	Quantité		Observations concernant les opérations particulières à envisager lors de la démolition et les éventuelles possibilités de réemploi sur le site	Repère photos
			Unités (ml, m², u)	Tonnes		
Matériaux ou déchets inertes (DI)	Mélanges bitumineux (sans goudron)					
	Terres (hors terre végétale) non polluées					
	Béton et pierre	Bétons armés et non armés non souillés	Fondations, planchers, dalles	726.12		1-2
		Pierres				
	Tuiles et briques (1)	Briques				
		Tuiles	Maison – Bât.2	20.25		3
	Céramique (carrelage, faïence et sanitaires)	Céramiques / Carrelages				
		Faïences	Maison	0.13		4-5-6
		Sanitaires	Maison	0.07		5-7-8
	Verre sans menuiserie		Maison – Bât.1 & 2 : Menuiseries int. & ext.	0.98		9
	Mélanges de DI listés ci dessus sans DND	Mélange matériaux inertes sans plâtre	Maison – Bât.1 & 2 : fibrociment sans amiante & parpaing.	61.25		10
		Mélange matériaux inertes avec plâtre non recyclables				
	Autres déchets inertes (détail en fin du présent tableau)					

Matériaux ou déchets non dangereux (DND)	Plâtre	Plaques et carreaux	Maison : cloisons		1.52		11
		Enduit + support inerte					
		Complexes plâtre + isolant					
	Bois	Non traités					
		Faiblement adjuvantés	Maison – Bât.1 & 2 : Charpente - Menuiseries int. & ext. – Bois divers		64.38		12-13-14
	Fenêtres et autres ouvertures vitrées						
	Métaux (détail en fin du présent tableau)		Bât.1 : menuiseries ext. – Acier dans le béton et la charpente		37.2		1
	Plastiques (détail en fin du présent tableau)						
	Isolants	Laines minérales	Maison : doublage		2.8		15-16
		Plastiques alvéolaires (PSE, XPS, PU) (2)					
		Autres					
	Complexe d'étanchéité sans goudron (détail en fin du présent tableau)						
	Revêtements de sols	Revêtement PVC (sans amiante)	Maison : sols et menuiserie ext. + volet roulant		1.06		17-18
		Parquet bois massif					
		Résine					
	DEEE (2) non dangereux (détail en fin du présent tableau)						
	Mélanges de DND listés ci-dessus						
	Végétaux						
	Terre végétale						
	Autres DND (détail en fin du présent tableau)		Bât.1 : polycarbonate toiture		0.41		19

Matériaux ou déchets dangereux (DD)	Amiante	Amiante lié à des matériaux inertes	Bât. 1 & 2 : toiture fibrociment Bât.1 : bardage Maison : panneau de façade		21.22		20-21-22-23
		Autres types d'amiante lié (3)					
		Amiante friable					
	Mélanges bitumineux contenant du goudron						
	Complexe d'étanchéité contenant du goudron						
	Peintures contenant des substances dangereuses (4)		Bât. 1 & 2 : menuiseries Bât. 1 : charpente		13.71		23-24-25-26
	Bois traités contenant des substances dangereuses		Bât. 1 : Bureaux et façades Bât. 2 : portes & façades Maison : menuiseries ext. Et volets battants - Porte		1.79		3-24-27
	Equipements de chauffage, de climatisation ou frigorifiques contenant des fluides frigorigènes dangereux						
	Sources lumineuses (tubes fluorescents, néons, lampes à décharges, lampes à LED)						
	Autres DEEE (2) contenant des substances dangereuses (détail en fin du présent tableau)		Maison : cheminée		0.78		28
	Terres contenant des substances dangereuses						
	Autres DD (détail en fin du présent tableau)						

 Synthèse du Diagnostic Déchets avant démolition (détail des matériaux ou déchets du tableau précédent)						
Type de matériaux ou déchets (6)	Appellation du matériau ou déchets (5)	Localisation des matériaux dans les bâtiments	Quantité		Observations concernant les opérations particulières à envisager lors de la démolition et les éventuelles possibilités de réemploi sur le site	Repère photos
			Unités (ml, m², u)	Tonnes		
Détail Matériaux ou déchets inertes (DI)	Gravillons					
	Béton légers (cellulaires)					
	Parpaings	Bât. 1 & 2 - Maison		45.5		10
	Ardoises					
	Pavés de verre					
	Fibrociments (sans amiante) plaque	Maison		15.75		3
	Fibrociments (sans amiante) canalisations					
	Mélange (autres) matériaux inertes sans plâtre	Bât. 1 & 2 - Maison : fondations, dalles, planchers, toit, menuiseries ext.		747.55		1-2
Autres Matériaux ou déchets non dangereux (DND)	Caoutchoucs					
	PVC (Menuiserie)	Maison : menuiseries ext. Et sols		1.06		
	PVC (Canalisations)					
	Etanchéité PVC (membrane)					
	Etanchéité (membrane bitumineuse)					
	Polycarbonate	Bât. 1 : couverture		0.41		17-18
	Peinture et vernis en phase aqueuse (sans solvant organique ni DD)					

	Armatures métalliques	Cloisons, ancien ventilo, BEC, armature dans béton, charpente métallique, bac acier couverture		33.63		14-29-30-31-32
	Huisseries métalliques					
	Gardes corps métalliques					
	Radiateurs					
	Canalisations chauffage					
	canalisations AEP					
	Canalisation VMC Galvanisé					
	Barreaux de fenêtre					
	Bardages métalliques					
	Menuiseries métalliques	Bât. 1		0.04		1
	Quincailleries, serrureries					
	Echelles métalliques					
	Couvertures métalliques	Bât. 2		1.95		14-33
	Escaliers métalliques					
	Chéneaux gouttières	Gouttières		0.45		3-20
	Auvents métalliques					
	Descentes EP	DEP		0.125		20
	Cabine ascenseur					
	Contrepoids ascenseur					
	Chemin de câbles	Câblage		0.5		
	Ossatures métalliques					
	Suspentes faux plafonds					
	Regards de voiries					
	Appareillages sanitaires					
	Canalisations électriques	Maison		0.07		
	Fibres organiques / textile (moquettes)					

Détail Matériaux ou déchets dangereux (DD)	Déchets métalliques ou câbles contaminés					
	matériaux DI ou DND contaminés avec DD (peinture plomb, huile..)	Charpente, menuiseries int. & ext., cheminée		16.28		1-19--28
	Matériaux contaminé par amiante friable	Couverture, plaque façade, bardage		21.22		3-22-34
	Déchets contenant du polychlorobiphényles (PCB) mastic, sol à base de résine, double vitrage, condensateurs, ou du mercure.					
	Matériaux d'isolation avec DD					
	Colles et mastics contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses					
	Fluides caloporteur					
	Suies					
	Piles et accumulateurs au plomb, Ni-cd ou mercure					
	Sources radioactives (paratonnerre, détecteurs fumée éventuel)					
	DEEE (électrique, électronique) avec DD - Cartes électroniques (SSI, Ascenseurs, CTA, Baies de brassage, ..)					

(1) Préciser la présence de plâtre éventuelle

(2) **PSE** (polystyrène expansé), **XPS** (polystyrène extrudé), **PU** (polyuréthane), **PVC** (polychlorure de vinyle), **DEEE** (déchets d'équipements électriques et électroniques)

(3) Dalles vinyle-amiante

(4) Y compris matériaux contaminés par des peintures au plomb

(5) Exemple : déchets résiduels non-constitutifs du bâtiment, ou déchets issus de l'usage ou/et de l'occupation, ou mélanges de déchets X et Y mentionnés dans les listes ci-dessus, etc.

(6) Inertes, non dangereux ou dangereux

2.3 Analyse des filières d'élimination et de « tri / valorisation / stockage / élimination » des déchets.

2.3.1 Rappel des différents types de filières

A Transit Regroupement Tri	Plate forme	Déchetterie professionnelle
		Déchetterie publique ouverte au BTP
		Plateforme de regroupement bois
		Plateforme de regroupement DD
		Plateforme de regroupement et de tri BTP
		Plateforme de regroupement métaux
		Plateforme de regroupement papier-carton
		Plateforme de regroupement plastique
B Valorisation / Recyclage (matières /énergétiques)	Valorisation	Centre de recyclage inertes
		Centre de revalorisation du bois
		Centre de revalorisation du métal
		Centre de revalorisation des enrobés
		Centre de revalorisation des bétons
C Stockage des déchets ultimes)	Stockage	Centre de stockage amiante-ciment liée
		Centre de stockage amiante-ciment non-liée (friable)
		Installation de stockage IS.DD classe 1 (DD)
		Installation de stockage IS.DND classe 2 (DND)
		Installation de stockage IS.DI classe 3 (DI)
D Stockage des déchets ultimes	Incinération	Incinérateur pour DND
		Incinérateur pour DD

2.3.2 Identification des filières à proximité de l'établissement

<http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr>

<http://www.sinoe.org>

Exemple :

2.3.3 Filières pouvant prendre en charge les déchets de l'opération :

« Exemple »

MA RECHERCHE

Département : Charente-Maritime (17)

Ville : MARANS

Déchets : Déchets dangereux mélangés + Amiante ciment + Tube fluorescent + Bois traité + Amiante friable + Déchet de peinture non toxique + Déchets non dangereux mélangés + Bois non traité + Tuile, brique, carrelage + Déchets inertes mélangés + Isolant minéral + Verres plats spéciaux + Verre plat blanc + Béton + Déchets d'équipements électriques et électroniques

La recherche s'effectue dans un rayon de 200 km

Les 20 prestataires les plus proches sont identifiés.

	NOM DU CENTRE	KM	VILLE
1	FERS	92,89 km	LES HERBIERS
2	FERS	117,58 km	CHOLET
3	FERS	117,59 km	CLISSON
4	FERS	117,59 km	CLISSON

NOUVELLE RECHERCHE

MODIFIER LA RECHERCHE

IMPRIMER

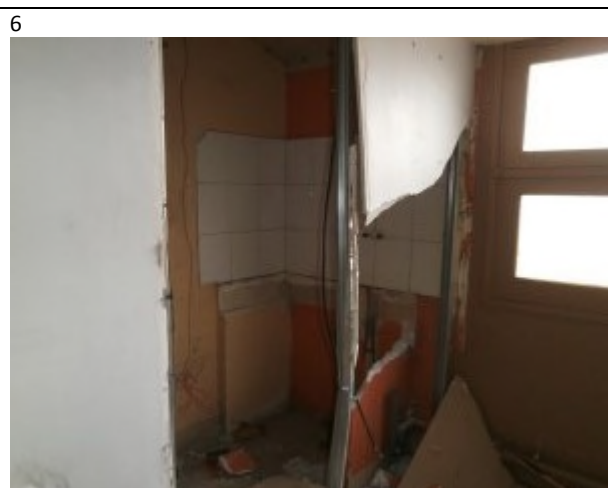


Type de déchets	Appellation	Nature de la filière	Quantité estimée (en tonnes)
DI	Pierre, Béton, Ciment, Parpaing • Terre cuite Briques • Terre / Cailloux • Ardoise, Faïence, Porcelaine, Céramique... • Mélanges de ces différents déchets (Gravats) • Verre ordinaire	Plateforme de tri et de valorisation  Concassage, criblage, épuration en vue d'une réutilisation dans les travaux routiers (assise de chaussée, terrassements, remblais, couche de forme...).	/
DI	Déblai de terrassement	Valorisation / Recyclage 	/

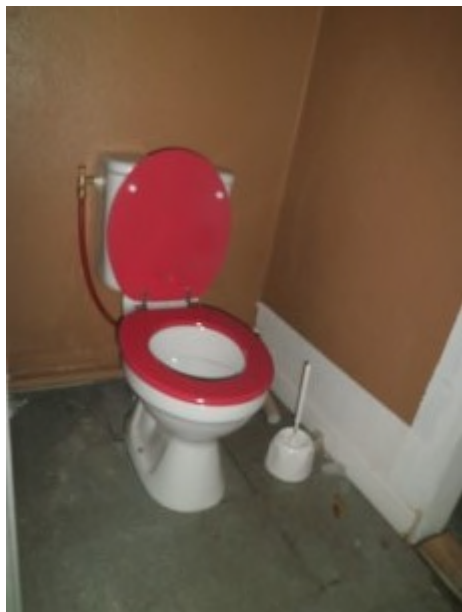
		Valorisation à la chaux, déchets pouvant être ensuite utilisés en remblais de tranchées.	
DI	Non valorisable	Centre de stockage  Stockage dans des Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI), ou utilisation en remblaiement de carrières (assimilé à de la valorisation matière).	/
DI	Matériaux avec plâtre	Plateforme de tri et de valorisation 	/
DND	Métaux	Plateforme de tri et de valorisation  Refonte ou recyclage, puis réutilisation en métallurgie / sidérurgie. • Métaux non ferreux : refonte en affineries.	/
DND	Bois non traité	Valorisation / Recyclage  Création de panneaux de particules, de pâte à papier, de bois aggloméré... ou • Valorisation énergétique dans des chaufferies industrielles équipées d'un système de traitement des fumées	/
DND	Papier carton	Valorisation / Recyclage  Fabrication de papiers et cartons d'emballages	/
DND	Plastiques	Valorisation / Recyclage  (sacs poubelles, tuyaux, profilés, bidons, containers...) ou recyclage chimique,	/
DND	Plastiques Thermodurcissables	Incinération  Déchets non recyclables a orienté vers incinération	/
DND	Polystyrènes	Incinération / Centre de stockage   Les polystyrènes (hors emballages) sont incinérés ou stockés en IS.DND	/
DND	Plâtre	Valorisation / Recyclage  Le plâtre, dans la mesure où sa pureté est assurée à 95 %, peut être recyclé,	/
DND	Emballage	Valorisation / Recyclage  • Réutilisation directe après nettoyage	/

		• Recyclage du plastique par broyage et extrusion sous forme de granulés. Revalorisation dans la création de produits secondaires (conduites, écrans antibruit...) • Recyclage de l'acier : refonte et réutilisation. • Valorisation énergétique pour les déchets d'emballages en mélange. • Filière de recyclage des polystyrènes d'emballages : Eco-PSE.	
DND	DIB mélangés	Plateforme de tri et de valorisation  Vers centre de tri	/
DD	Huiles	Valorisation / Recyclage  Raffinage ou valorisation énergétique.	/
DD	Amiante	Centre de stockage  Conditionnement par entreprise de désamiantage et envoi en IS.DD	/
DD	Bois traités, vernis, peints (classe C) (Bois fortement adjuvantés)	Centre de stockage  Orientation vers des installations de stockage appropriées (IS.DD) (Incinération industrielle rarement envisageable, car nécessite des systèmes de traitement des fumées trop poussés)	/
DD	DEEE	Valorisation / Recyclage  - Si reconditionnement et réemploi impossibles, réutilisation après une remise en état ou - valorisation matière et recyclage pour les matières plastiques et métalliques. (Filières de valorisation des DEEE : Ecologic, Eco-systèmes, ERP France...)	/
DD	Ampoule Néons	Valorisation / Recyclage  Orientation vers l'un de des points de collecte, Ou création d'un point de collecte en coordination avec l'éco-organisme agréé Récylumest	/

3. ALBUM PHOTOS



7



8



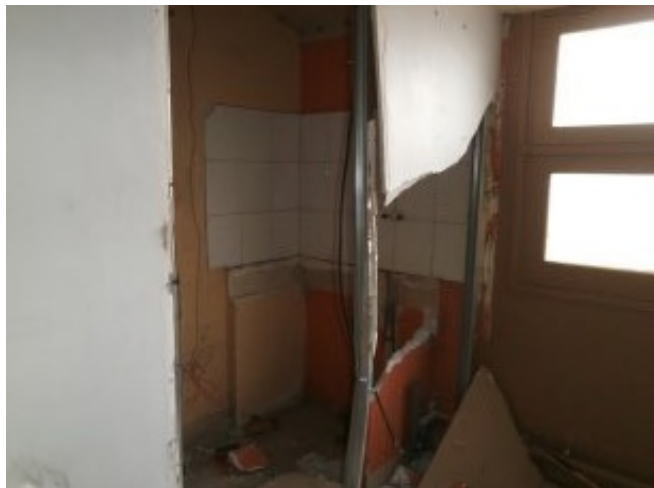
9



10



11



12



13



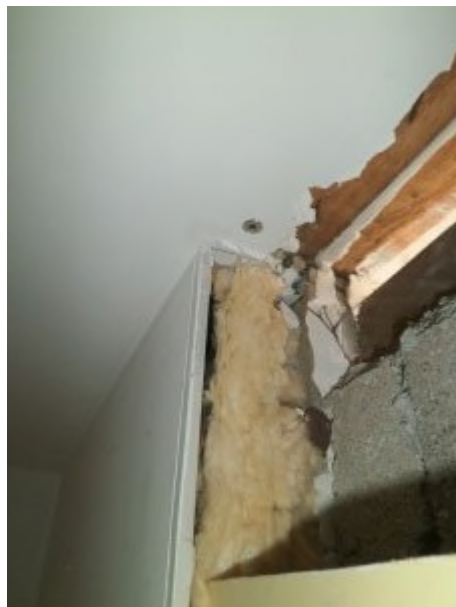
14



15



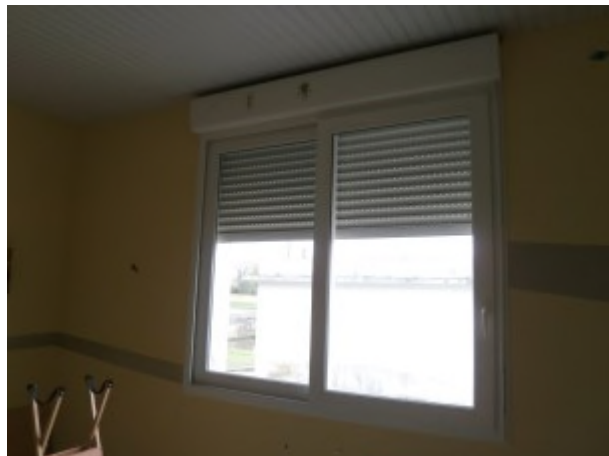
16



17

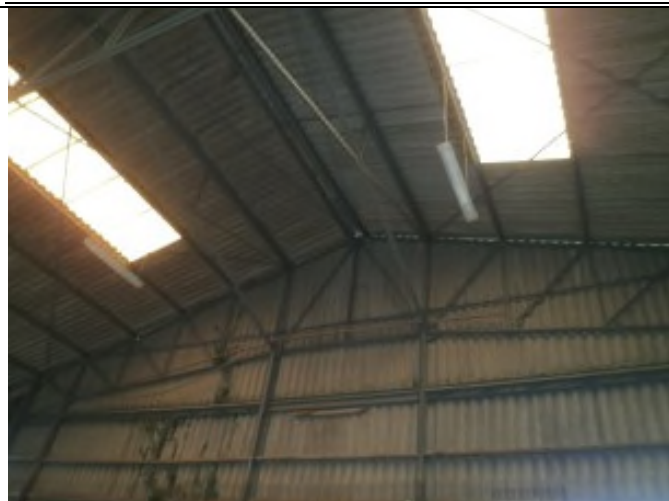


18



19

20



21



22



23



24



25



26



27



28



29



30



31

32



33



34

